



Accident sur un manège ce week end

Par **nordinemameche**, le **21/02/2011** à **12:59**

Bonjour,
je vous écris pour avoir des renseignements sur la situation suivante

samedi lors de l'enterrement de vie de jeune homme dun' copain, nous avons été dans un jeu dont je tairais le nom pour le moment
lors de cettte activité, alors que j'étais sur une structure à 10 m de hauteur, un cable a cassé et je me suis retrouvé suspendu pendant quelques minutes(j'étais quand meme attaché à un harnais)
mais j'ai eu peur
à votre avis puis je demander une indemnisation à la société(j'ai appelé le gérant qui doit me rappeler car il va se renseingner)
quelle est la démarche que je peux faire pour avoir un dédommagement et quel montant vous parait acceptable et raisonnable?
j'ai quand meme failli mourir lol
merci de me tenir informé si vous avez des infos
sinon je peux en parler à la presse et porter plainte(une main courante a été déposée)
merci encore

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **14:29**

Relisez vos contrats d'assurance pour voir si vous avez une protection juridique. Si oui, contactez-les pour voir si cet accident permet de faire jouer la garantie et donc si oui, l'assurance contactera le manège, ils s'arrangeront entre assurance

Par **nordinemameche**, le **21/02/2011** à **19:14**

j'ai regardé et hélas je n'ai pas d'assistance juridique.
de plus, je n'ai pas été blessé
mais je pense que je êux négocier avec le propriétaire afin de recevoir un dédommagement...
je n'ai pas envie de porter plainte si on peut s'arranger à l'amiable
qu'en pensez vous?
et que puis je réclamer comme indemnité

Par **mimi493**, le **21/02/2011** à **22:00**

Donc vous préférez ne pas signaler le défaut de sécurité du manège. Vous vous sentirez comment si vous apprenez dans quelques jours, quelques semaines, qu'un gamin est mort parce qu'il n'a pas eu votre chance ?